

RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS



RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020
PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2224 5 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

SOMMAIRE

- 03** CARACTÉRISATION TECHNIQUE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE
- 10** TARIFICATION ET RECETTES
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE
- 16** INDICATEURS DE PERFORMANCE
DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
- 22** FINANCEMENT DES
INVESTISSEMENTS
- 24** ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE L'EAU
- 25** TAUX D'IMPAYÉS
ET DE RÉCLAMATIONS

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rappel des obligations

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné".

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes v et vi du code général des collectivités territoriales ;

L'arrête du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

L'arrête du 2 décembre 2013 modifiant l'arrête du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur « indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux » ;

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 - art.4

Organisation administrative du service

La Communauté de communes du Pays des Abers, ci-après désignée "CCPA", a été créée le 17 décembre 1993. Elle est composée de 13 communes essentiellement rurales, toutes situées dans le département du Finistère (29) : Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Le Drennec, Loc Brévalaire, Plabennec, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien, Saint Pabu et Tréglonou.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays des Abers assure un service d'adduction, de distribution et de gestion des réseaux d'eau potable issu des 13 communes de son territoire.

Elle a transféré une partie de ses compétences au SYNDICAT MIXTE DU BAS-LEON (Production et transport d'eau potable).

Le service de l'eau potable de Kersaint-Plabennec est concédé à un délégataire, le SYNDICAT DES EAUX DU SPERNEL qui a délégué la gestion de son service par un contrat d'affermage avec Veolia.

Estimation de la population desservie en eau (D101.0)

42 097 habitants

Selon recensement INSEE – Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

Population totale			
Bourg Blanc	3 623	Plabennec	8 628
Coat Meal	1 125	Plouguerneau	6 752
Kersaint Plabennec	1 500	Plouguin	2 202
Landéda	3 683	Plouvien	3 888
Lannilis	5 768	Saint Pabu	2 134
Le Drennec	1 890	Treglonou	692
Loc Brevalaire	212		42 097

Conventions de vente ou d'achat d'eau aux adhérents

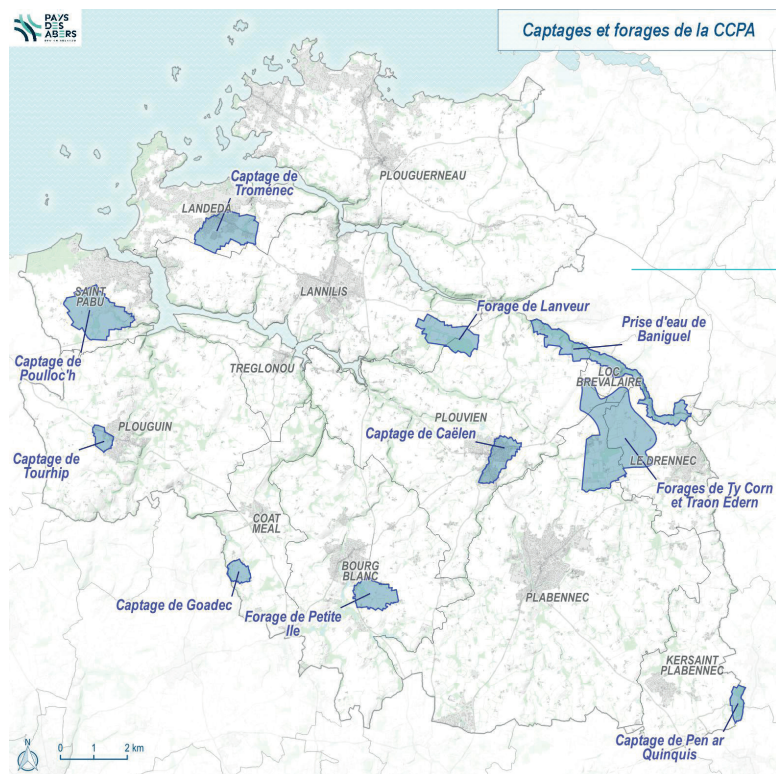
 SYNDICAT MIXTE DU BAS-LEON

 EAU DU PONANT

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Ressources en eau



LOCALISATION DES CAPTAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA

POINTS DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrages	Débit max [m ³ /h]	Prélèvement 2018 [m ³]	Prélèvement 2019 [m ³]	Prélèvement 2020 [m ³]	Variation 2019/2020
Forage de Petite Ile BOURG BLANC	60 m ³ /h	126 475	119 870	70 735	-40,99%
Captage Le Goadec COAT MEAL	20 m ³ /h 50 000 m ³ /an	34 573	39 659	30 385	-23,38%
Captage de Troménec LANDEDA	25 m ³ /h 120 000 m ³ /an	117 479	101 723	130 011	27,81%
Forage de Lanveur LANNILIS	20 m ³ /h 150 000 m ³ /an	138 402	131 862	167 921	27,35%
Forage Ty Corn n°1 (F1) PLABENNEC	20 m ³ /h	79 240	69 893	66 336	-5,09%
Forage Ty Corn n°2 (S4) PLABENNEC	20 m ³ /h	69 094	62 037	57 520	-7,28%
Forage Traon Ederm (F2) PLABENNEC	10 m ³ /h	26 449	31 013	10 938	-64,73%
Captage Traon Ederm PLABENNEC	18 m ³ /h 180 000 m ³ /an	136 973	136 222	142 947	4,94%
Captage de Tourhip PLOUGUIN	16 m ³ /h 85 000 m ³ /an	82 825	80 629	74 318	-7,83%
Captage de Caëlen PLOUVIEN	35 m ³ /h 199 000 m ³ /an	217 109	217 498	208 687	-4,05%
Captage de Poulloc ST PABU	20 m ³ /h 175 000 m ³ /an	122 420	108 815	134 891	23,96%
Total des prélèvements [m³]		1 151 039	1 099 221	1 094 689	-4,50%

VOLUMES ACHETÉS AUX COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

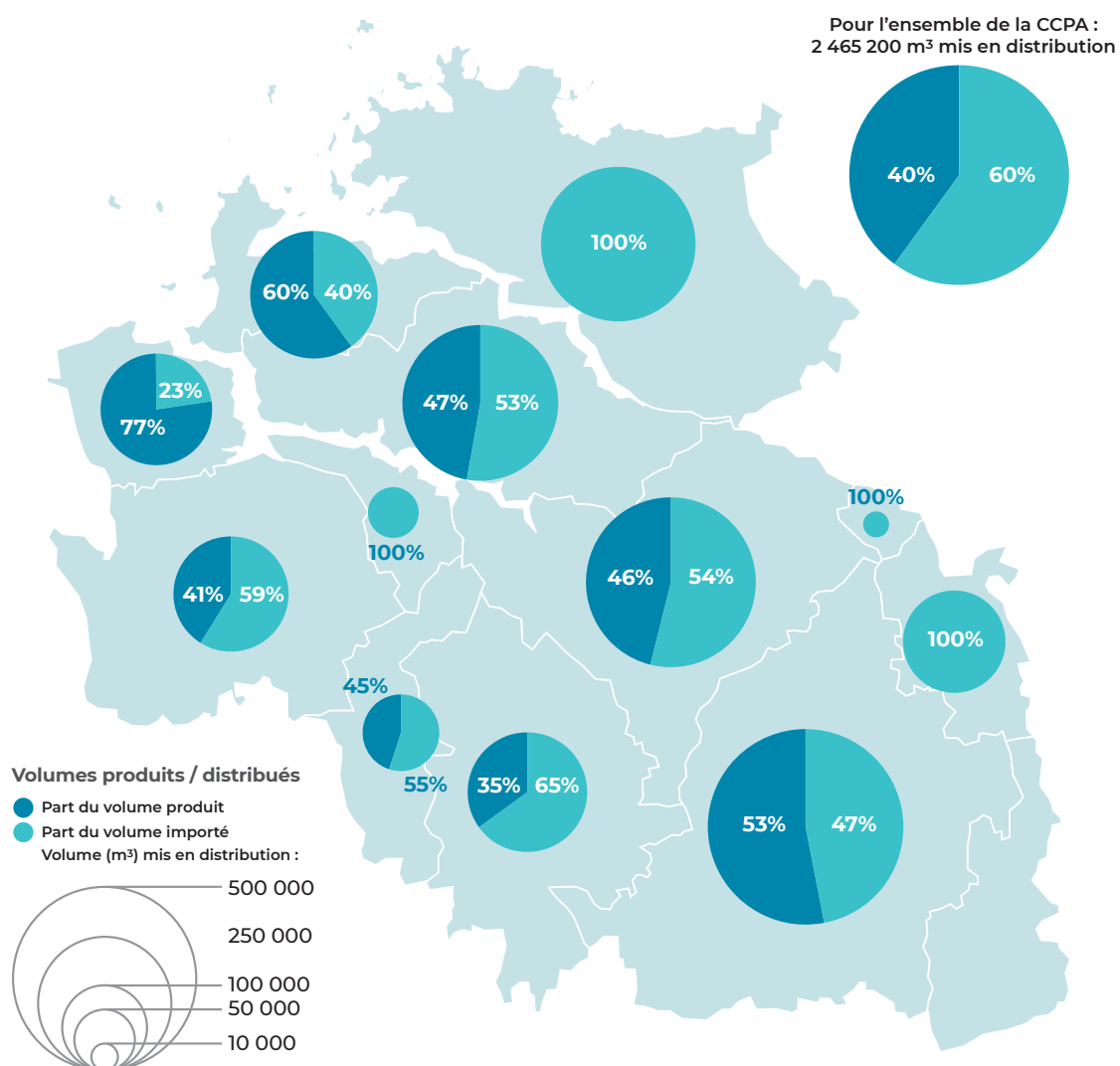
Achat à	Acheté en 2018 [m ³]	Acheté en 2019 [m ³]	Acheté en 2020 [m ³]	Variation 2018/2019
Syndicat du Bas Léon pour Bourg Blanc	52 973	70 771	131 799	86,23%
Syndicat du Bas Léon pour Coat Méal	30 301	30 190	36 536	21,02%
Syndicat du Bas Léon pour Landéda	94 134	106 041	87 574	-17,41%
Syndicat du Bas Léon pour Lannilis	180 201	176 916	186 233	5,27%
Syndicat du Bas Léon pour Le Drennec	143 357	137 363	136 817	-0,40%
Syndicat du Bas Léon pour Loc Brévalaire	9 123	8 330	9 123	9,52%
Syndicat du Bas Léon pour Plabennec	192 154	198 046	250 135	26,30%
Syndicat du Bas Léon pour Plouguerneau	336 115	343 280	362 608	5,63%
Syndicat du Bas Léon pour Plouguin	72 078	99 072	107 589	8,60%
Syndicat du Bas Léon pour Plouvien (hors SILL)	163 865	157 129	243 788	55,15%
Syndicat du Bas Léon pour Saint Pabu	31 972	41 201	39 229	-4,79%
Syndicat du Bas Léon pour Tréglonou	38 740	33 627	34 554	2,76%
Total Volumes achetés [m³]	1 345 013	1 401 966	1 625 985	15,98%

RÉSERVOIRS

Commune	Type de réservoir & capacité
LANNILIS	un réservoir aérien de 1000 m ³
LANDÉDA	un réservoir aérien de 500 m ³
TRÉGLONOU	deux réservoirs semi-enterrés 100 et 50 m ³
PLABENNEC	un réservoir aérien de 1000 m ³ et un réservoir enterré de 500 m ³
ST PABU	un réservoir aérien de 350 m ³
PLOUGUIN	un réservoir aérien de 200 m ³
COAT MÉAL	un réservoir aérien de 75 m ³
PLOUVIEN	un réservoir aérien de 500 m ³
BOURG-BLANC	un réservoir aérien de 200 m ³ et un réservoir enterré de 500 m ³
PLOUGUERNEAU	2 réservoir aérien de 200 m ³ et un réservoir aérien de 300 m ³
LE DRENNEC	un réservoir aérien de 200 m ³

TOTAL DES VOLUMES D'EAU POTABLE

Total des ressources [m ³]	2018	2019	2020	Variation
Ressources propres	1 151 039	1 099 221	1 094 689	-0,41%
Importations	1 345 013	1 401 966	1 625 985	15,98%
Total général	2 496 052	2 501 187	2 720 674	8,78%



Nombre d'abonnements

LOCALISATION DES CAPTAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA

Communes	2018		2019		2020	
	Abonnés	m ³	Abonnés	m ³	Abonnés	m ³
BOURG BLANC	1 388	130 377	1 396	145 315	1 403	149 735
COAT MEAL	470	52 999	490	52 299	493	53 046
LANDÉDA	2 381	180 542	2 391	169 433	2 407	192 132
LANNILIS	2 742	224 443	2 767	192 238	2 781	269 884
LE DRENNEC	851	82 911	853	90 931	864	78 703
LOC BREVALAIRE	78	8 315	80	7 621	80	8 665
PLABENNEC	4 001	365 209	4 034	443 540	4 081	394 717
PLOUGUERNEAU	4 698	292 353	4 721	309 079	4 705	324 986
PLOUGUIN	958	118 359	977	144 763	968	138 095
PLOUVIEN	1 548	193 215	1 572	175 772	1 565	175 623
SAINT PABU	1 370	89 392	1 372	91 823	1 388	103 331
TREGLONO	382	32 169	346	28 714	346	30 468
Nombre d'abonnements domestiques	20 867	1 770 284	20 999	1 851 529	21 081	1 919 385
Nombre d'abonnements non domestiques	4	447 530	4	384 053	4	455 445
Nombre total d'abonnements	20 871	2 217 814	21 003	2 235 582	21 085	2 374 830

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.
Les 4 abonnés non domestiques sont les entreprises SAVEL, ALGAIA, PRIMEL et SILL.

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m ³]	2018	2019	2020	Variation 2019 / 2020
Volume produit	1 151 039	1 09 921	1 094 689	-0,41%
Volume importé	1 345 013	1 401 966	1 625 985	15,98%
Volume exporté	-	-	-	
Volume mis en distribution	2 496 052	2 501 177	2 720 674	8,78%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 770 284	1 851 529	1 919 385	3,66%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	447 530	384 053	455 445	18,59%
Volume total vendu aux abonnés	2 217 814	2 235 582	2 374 830	6,23%

Longueur du réseau

Linéaire du réseau hors branchements en km	2019	2020	Variation
BOURG BLANC	57,54	56,81	-1,27%
COAT MEAL	26,35	24,35	-7,60%
LANDÉDA	66,07	69,17	4,69%
LANNILIS	90,72	95,06	4,78%
LE DRENNEC	28,05	34,06	21,43%
LOC BREVALAIRE	2,80	5,71	103,93%
PLABENNEC	176,55	165,24	-6,41%
PLOUGUERNEAU	151,57	156,30	3,12%
PLOUGUIN	71,35	54,10	-24,18%
PLOUVIEN	95,73	95,52	-0,22%
SAINT PABU	67,22	44,05	-34,47%
TREGLONO	16,40	18,12	10,49%
TOTAL	850,36	818,49	-3,75%

En 2020, nous avons extrait les linéaires de notre SIG remis à jour. Les données précédentes étaient issues des données communiquées par les communes lors du transfert de compétence en 2018.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Maintien des tarifs en vigueur fin 2017 dans les communes (avec absorption des effets tarifaires liés à l'assujettissement à la TVA des redevances eau des communes de moins de 3 000 habitants) et des modes de perception des redevances appliqués dans les communes avant le transfert de compétence.

Conformément à l'engagement de non modification des tarifs les 3 premières années après le transfert de compétence, le conseil communautaire a reconduit l'ensemble de ces tarifs de redevance pour l'année 2020.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
21/12/2017	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2018
20/12/2018	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2019
26/12/2019	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2020

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le conseil communautaire a fixé à 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, le délai de convergence tarifaire de l'eau potable. Les tarifs seront organisés selon une même structure tarifaire.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé.

REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,30

Le prix de l'eau (D102.0)

Les tarifs des redevances sont ceux appliqués dans les communes au 31 décembre 2017. Une convergence tarifaire, tant pour l'eau que pour l'assainissement, est envisagée pour janvier 2021.

Compte tenu de l'assujettissement des Budgets eau et assainissement à la TVA, il a été appliqué aux tarifs jusqu'à présent "non assujettis", un coefficient de minoration afin de neutraliser l'effet sur la facture des usagers.

COMMUNE	NATURE	TARIFS 2020	
		MONTANT HT pour une consommation de 120m ³	Prix au m ³ TTC
BOURG BLANC	Abt annuel	62,99 €	
	conso °	114,00 €	1,87 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
COAT MEAL	Abt annuel	73,93 €	
	conso °	118,20 €	2,01 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LANDÉDA	Abt annuel	56,87 €	
	conso °	68,65 €	1,42 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LANNILIS	Abt annuel	46,13 €	
	conso °	169,40 €	2,21 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LE DRENNEC	Abt annuel	58,77 €	
	conso °	107,00 €	1,77 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LOC BREVALAIRE	Abt annuel	43,60 €	
	conso °	114,00 €	1,70 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLABENNEC	Abt annuel	40,00 €	
	conso °	121,00 €	1,73 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLOUGUERNEAU	Abt annuel	62,40 €	
	conso °	154,80 €	2,23 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLOUGUIN	Abt annuel	50,43 €	
	conso °	126,00 €	1,87 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLOUVIEN	Abt annuel	61,00 €	
	conso °	95,60 €	1,69 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
SAINT PABU	Abt annuel	77,00 €	
	conso °	122,40 €	2,07 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
TREGLONOU	Abt annuel	80,53 €	
	conso °	155,40 €	2,39 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
Moyenne sur le territoire			1,91 €

Recettes d'exploitation

RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

Recettes de vente d'eau - compte 7011

Recettes vente d'eau domestiques	2019		2020	
		dont abonnements		dont abonnements
BOURG BLANC	203 467,79 €	87 934,04 €	210 760,12 €	88 248,70 €
COAT MEAL	82 265,19 €	36 373,56 €	83 689,84 €	36 447,49 €
LANDÉDA	236 089,72 €	135 976,17 €	251 684,18 €	136 886,09 €
LANNILIS	374 333,82 €	128 112,10 €	432 787,23 €	128 760,30 €
LE DRENNEC	113 946,00 €	50 013,27 €	117 143,32 €	50 777,28 €
LOC BREVALAIRE	9 779,08 €	3 488,00 €	9 700,00 €	3 488,00 €
PLABENNEC	594 761,85 €	161 360,00 €	529 188,50 €	163 240,00 €
PLOUGUERNEAU	678 361,13 €	294 590,40 €	722 089,65 €	293 592,00 €
PLOUGUIN	156 763,22 €	49 270,11 €	162 993,12 €	48 816,24 €
PLOUVIEN	239 562,77 €	95 892,00 €	232 808,50 €	95 465,00 €
SAINT PABU	195 927,19 €	100 142,28 €	207 031,48 €	101 310,12 €
TREGLONO	61 058,62 €	27 702,32 €	57 802,97 €	27 863,38 €
Recettes vente d'eau non domestiques		dont abonnements		dont abonnements
SAVEL	36 684,88 €	46,13 €	36 760,23 €	46,13 €
ALGAIA	1 282,21 €	46,13 €	2 903,49 €	46,13 €
AGRIMER	5 431,44 €	62,40 €	6 649,38 €	62,40 €
SILL	195 225,76 €	61,00 €	209 142,84 €	61,00 €
TOTAL RECETTES DE VENTE D'EAU	3 225 161,00 €		3 273 134,85 €	

Autres recettes - compte 704

Recettes de raccordements	2019		2020	
		Nbre de branchements		Nbre de branchements
BOURG BLANC	6 080 €	9	8 520 €	15
COAT MEAL	3 219 €	5	1 800 €	5
LANDÉDA	20 525,1 €	32	23 920 €	31
LANNILIS	14 021,88 €	29	18 040 €	27
LE DRENNEC	8 080 €	16	6 410 €	13
LOC BREVALAIRE	1 658 €	2	0 €	0
PLABENNEC	33 940 €	41	24 876 €	42
PLOUGUERNEAU	31 060 €	36	29 320 €	38
PLOUGUIN	9 827,7 €	16	2 760 €	3
PLOUVIEN	18 550 €	31	15 960 €	30
SAINT PABU	13 200 €	11	12 724 €	9
TREGLONO	3 600 €	3	2 400 €	2
TOTAL RECETTES DE RACCORDEMENTS	163 761,68 €	231	146 730,00 €	215

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Dépenses particulières de la collectivité

DÉPENSES DE VOLUMES IMPORTÉS

Communes	TOTAL 2019			TOTAL 2020		
	Volumes	Coûts	Compte 605 (*)	Volumes	Coûts	Compte 605 (*)
BOURG BLANC	70 771	24 109,25 €	24 838,44 €	131 799	56 344,07 €	49 804,72 €
COAT MEAL	30 190	12 007,80 €	12 163,79 €	36 536	15 619,14 €	16 380,06 €
LANDÉDA	106 041	42 248,76 €	56 534,80 €	87 574	37 437,89 €	38 046,32 €
LANNILIS	176916	70 245,47 €	87 169,90 €	186 233	79 614,60 €	74 484,38 €
LE DRENNEC	137 363	54 462,64 €	67 725,30 €	137 398	58 737,64 €	62 882,26 €
LOC BREVALAIRE	8 330	4 263,70 €	4 263,70 €	9 123	?	0
PLABENNEC	198 046	78 562,06 €	76 282,15 €	250 135	106 932,70 €	106 845,32 €
PLOUGUERNEAU	343 280	105 854,33 €	133 401,89 €	362 608	155 014,92 €	155 762,66 €
PLOUGUIN	99 072	39 564,45 €	36 874,84 €	107 370	45 900,67 €	49 443,09 €
PLOUVIEN G19Q17766214H (SILL)	189 820	75 166,81 €		200 473	93 893,03 €	
			134 664,43 €			185 689,01 €
PLOUVIEN 3K220000431421	157 129	62 598,29 €		243 788	96 028,55 €	
SAINT PABU	41 201	16 185,42 €	15 593,46 €	39 229	16 770,40 €	16 265,65 €
TREGLONOU	33 627	13 354,30 €	13 066,83 €	34 554	14 771,84 €	15 154,92 €
TOTAL	1 591 786	598 623,28 €	662 579,53 €	1 826 820	777 065,45 €	770 758,39 €

(*) Décalage avec les factures reçues sur l'exercice (derniers Trim n-1 enregistrés en année n)

Relation à l'abonné

Il est important au travers de différents indicateurs, de prendre connaissance de l'activité du service ainsi que de l'évolution du nombre d'abonnés et quelques éléments chiffrés.

TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0) (P152.1)

Date de la délibération	Nouvel abonné	Nouveau branchement
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	3 jours	4 mois

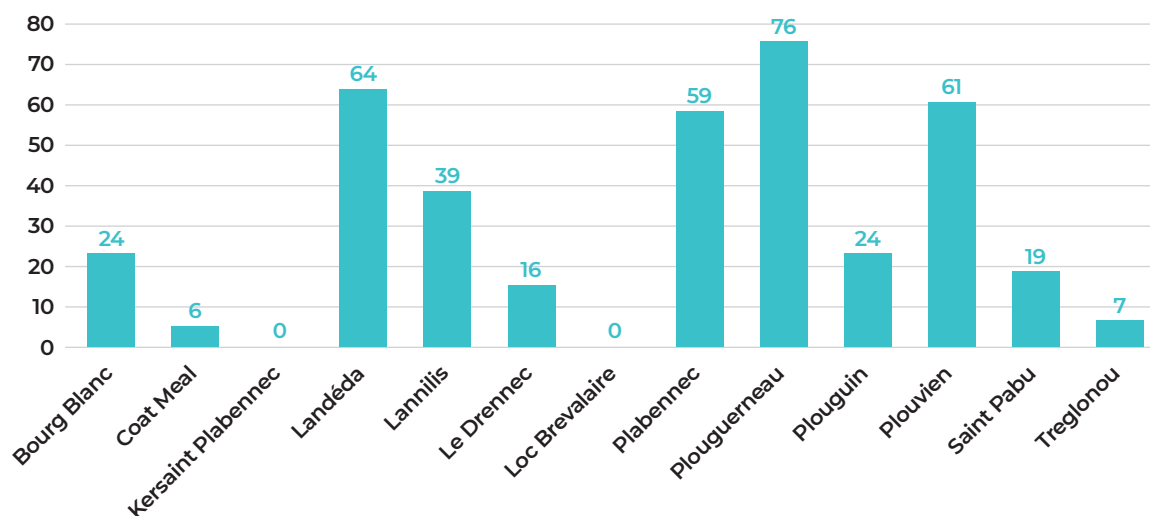
Date de la délibération	Taux
P152.1 - Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%

Le service a respecté tout au long de l'année, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (4 mois maximum à compter de la réception du dossier complet – dans la réalité le délai est porté à 10 semaines entre la date de la première demande et la réalisation des travaux, notamment pour nous permettre de solliciter les autorisations administratives).

Ci-dessous, le nombre de chantiers faisant l'objet d'une facturation :

	Branchements AEP	Individualisation	Déplacement de compteur	Fermeture, ouverture de vannes	Divers	Total chantiers AEP
Bourg Blanc	19	-	4	1	-	24
Coat Meal	6	-	-	-	-	6
Kersaint Plabennec						
Landéda	40	5	12	3	2	64
Lannilis	35	1	2	1		39
Le Drennec	14	-	1	-	1	16
Loc Brevalaire						
Plabennec	48	3	4	3	1	59
Plouguerneau	45	5	17	6	3	76
Plouguin	8	12	2	1	1	24
Plouvien	55	-	5	-	1	61
Saint Pabu	16	-	2	-	1	19
Treglonou	2	1	3	-	1	7
TOTAUX opérations	288	27	52	15	11	395

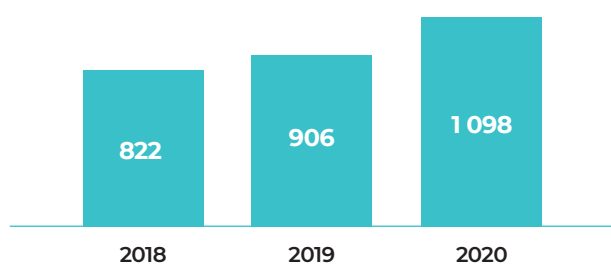
395 chantiers AEP en 2020



Aux travaux de branchements viennent se rajouter une multitude d'interventions non facturées. Ci-dessous, le nombre d'intervention sur appels :

	2018	2019	2020
Interventions	439	737	704
dont :			
Casse conduite	8	28	27
Intervention pour fuite	110	128	150

Nombre de compteurs changés



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Qualité de l'eau (p101.1) – (p102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats des contrôles réglementaires :

		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité	Paramètres non conformes	Remarques
BOURG BLANC	Conformité bactériologique	13	13	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	13	13	100 %	-	teneur moyenne : 20 mg/l
	Pesticides	1	1	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 14°f - eau peu calcaire
COAT MEAL	Conformité bactériologique	9	9	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	9	9	100 %	-	teneur moyenne : 34 mg/l
	Pesticides	1	1	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 13°f - eau peu calcaire
LANDÉDA	Conformité bactériologique	14	14	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	14	14	100 %	-	teneur moyenne : 39 mg/l
	Pesticides	2	2	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 16°f - eau peu calcaire
LANNILIS	Conformité bactériologique	16	16	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	16	16	100 %	-	teneur moyenne : 32 mg/l
	Pesticides	1	1	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 14°f - eau peu calcaire
LE DRENNEC	Conformité bactériologique	10	10	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	10	10	100 %	-	teneur moyenne : 24 mg/l
	Pesticides	6	6	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 14°f - eau peu calcaire
LOC BREVALAIRE	Conformité bactériologique	5	5	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	5	5	100 %	-	teneur moyenne : 39 mg/l
	Pesticides	1	1	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 15°f - eau peu calcaire
PLABENNEC	Conformité bactériologique	21	21	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	21	21	100 %	-	teneur moyenne : 23 mg/l
	Pesticides	2	2	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 11°f - eau peu calcaire
PLOUGUERNEAU	Conformité bactériologique	14	14	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	14	14	100 %	-	teneur moyenne : 24 mg/l
	Pesticides	6	6	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 13°f - eau peu calcaire
PLOUGUIN	Conformité bactériologique	12	12	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	12	12	100 %	-	teneur moyenne : 31 mg/l
	Pesticides	1	1	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 13°f - eau peu calcaire
PLOUVIEN	Conformité bactériologique	16	16	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	16	16	100 %	-	teneur moyenne : 28 mg/l
	Pesticides	2	2	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 14°f - eau peu calcaire
SAINT PABU	Conformité bactériologique	12	12	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	12	12	100 %	-	teneur moyenne : 40 mg/l
	Pesticides	1	1	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 11°f - eau peu calcaire
TREGLONOU	Conformité bactériologique	6	6	100 %	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	6	6	100 %	-	teneur moyenne : 27 mg/l
	Pesticides	6	6	100 %	-	
	Dureté					th moyen de 13°f - eau peu calcaire

Protection des ressources en eau (P108.3)

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. Captage de Traon Edern Plabennec.

0% aucune action

20% études environnementale et hydrogéologique en cours

40% avis de l'hydrogéologue rendu : 05/11/2015

50% dossier déposé en préfecture

60% arrêté préfectoral

80% arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ouvrages	Type	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CDH	Arrêté DUP
Forage de Petite Ile BOURG BLANC	Forage	12/11/94	24/07/97	20/10/97
Captage Le Goadec COAT MEAL	Puits	29/06/06	19/02/09	03/03/09
Captage de Tromenec LANDEDA	Puits	10/12/04	19/03/09	15/04/09
Forage de Lanveur LANNILIS	Forage	30/09/99	15/10/09	17/12/09
Forage Ty Corn n°1 (F1) PLABENNEC	Forage	06/05/97	26/06/97	04/09/97
Forage Ty Corn n°2 (S4) PLABENNEC	Forage	06/05/97	26/06/97	04/09/97
Forage Traon Edern (F2) PLABENNEC	Forage	06/05/97	25/06/97	04/09/97
Captage de Tourhip PLOUGUIN	Puits	24/07/04	23/01/08	14/02/08
Captage de Caelen PLOUVIEN	Puits	28/03/06	18/03/10	16/04/10
Captage de Poulloc ST PABU	Puits	22/11/03	20/08/09	13/11/09

100%

Import d'eau traitée depuis Syndicat Mixte du Bas-Leon Production et transport d'eau potable

Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

96%

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

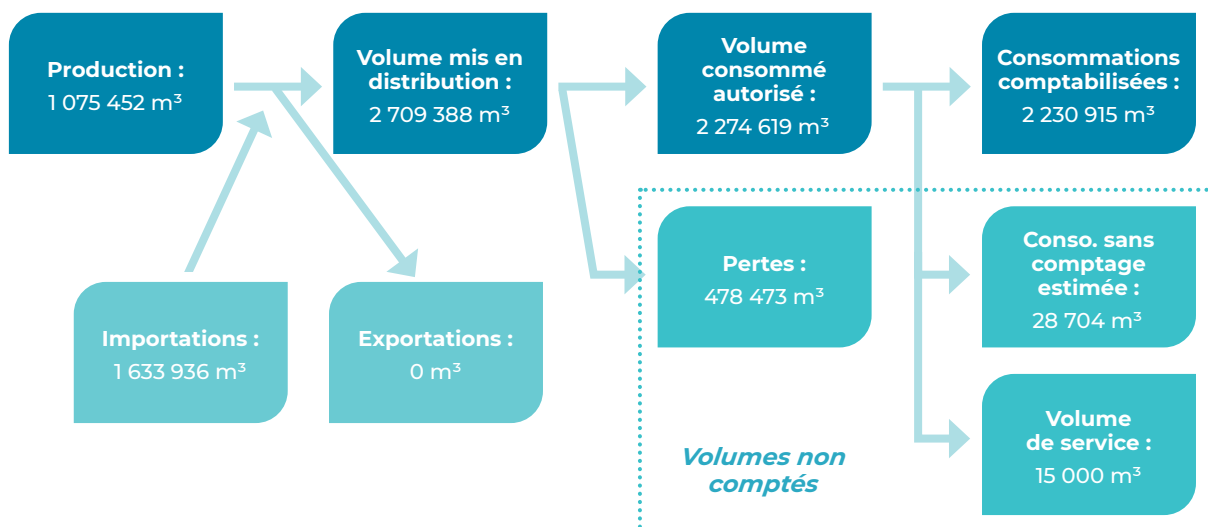
	NOMBRE DE POINTS	MOYENNE GLOBALE CCPA
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	9
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	7,5
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	9
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	3
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	4
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	2
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	82

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

PERFORMANCE DU RÉSEAU

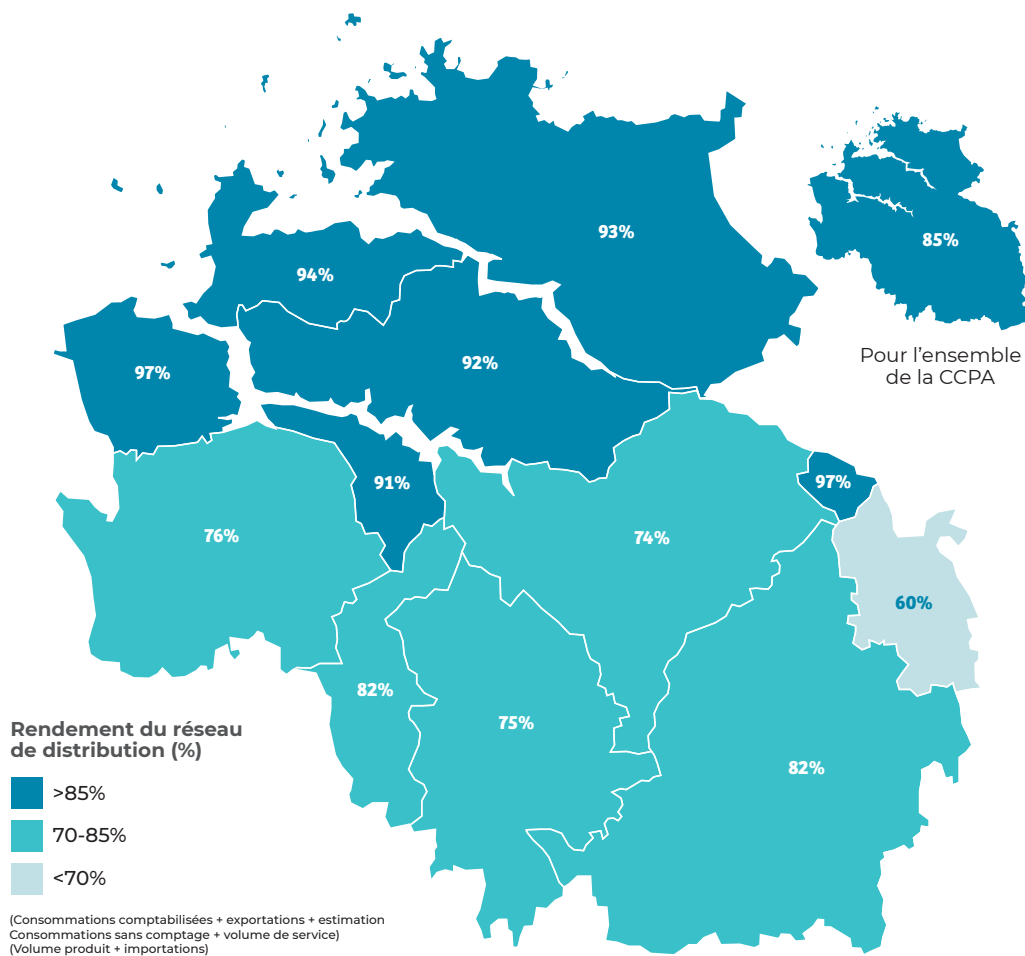
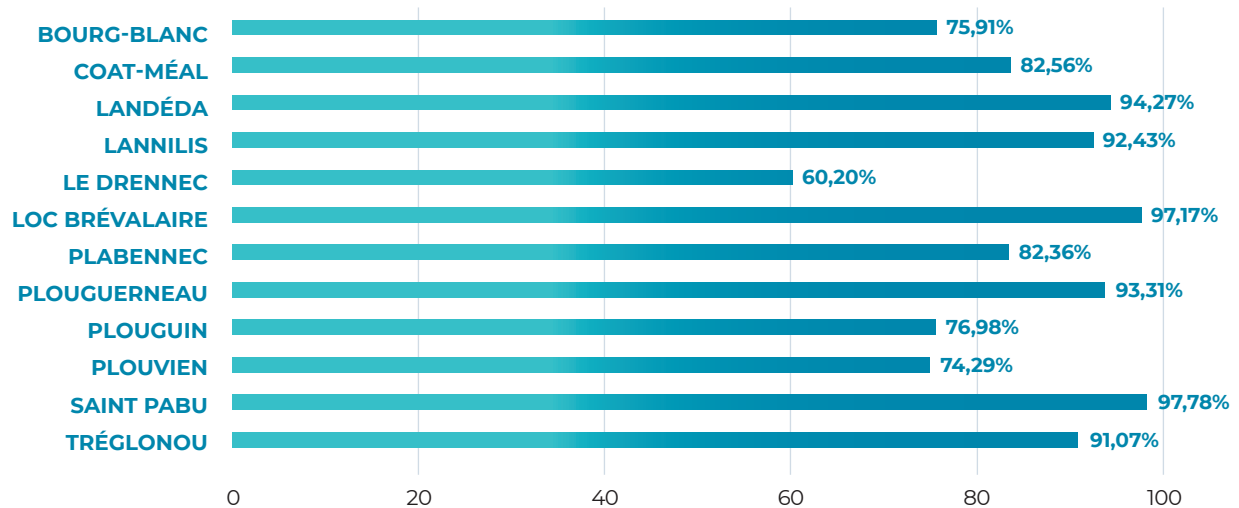


	BOURG-BLANC	COAT-MÉAL	LANDÉDA	LANNILIS	LE DRENNEC	LOC BRÉVALAIRE	PLABENNEC	PLOUGUERNEAU	PLOUGUIN	PLOUVIEN	SAINT PABU	TREGLONOU	ENSEMBLE CCPA
Volumes [m³] Produits	70 735	30 742	12 318	168 674	0	0	270 712	0	73 754	209 476	128 178	0	1 075 452
Volumes [m³] importés	131 799	36 536	89 654	201 966	134 551	9 123	248 173	358 302	107 589	243 788	37 901	34 554	1 633 936
Volumes [m³] exportés													
Volumes [m³] mis en distribution	202 534	67 278	212 835	370 640	134 551	9 123	518 885	358 302	181 343	453 264	166 079	34 554	2 709 388
Pertes [m³] (volumes mis en distribution - conso comptabilisées)	52 799	14 232	20 703	34 568	55 848	458	95 006	33 316	43 248	118 019	6 190	4 086	478 473
Volumes [m³] consommé autorisé	153 735	55 546	200 632	342 572	81 353	8 865	427 379	334 340	139 595	336 745	162 389	31 468	2 274 619
Consommations comptabilisées	149 735	53 046	192 132	336 072	78 703	8 665	423 879	324 986	138 095	335 245	159 889	30 468	2 230 915
Consommations sans comptage estimées	1 500	1 000	6 000	4 000	1 650	200	1 500	8 854	500	1 000	2 000	500	28 704
Volumes de service	2 500	1 500	2 500	2 500	1 000		2 000	500	000	500	500	500	15 000
Rendement du réseau de distribution [%] <i>(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)</i>	75,91%	82,56%	94,27%	92,43%	60,46%	97,17%	82,36%	93,31%	76,98%	74,29%	97,78%	91,07%	84,88%
Indice des volumes non comptés [m³/km/j] <i>(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements/365</i>	2,74	1,88	1,16	1,18	4,71	0,32	1,63	0,75	2,27	3,43	0,54	0,77	1,78
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j] <i>pertes / longueur du réseau hors branchements/365</i>	2,55	1,60	0,82	1,00	4,49	0,22	1,58	0,58	2,19	3,39	0,38	0,62	1,62
Indice linéaire de consommation [m³/km/j] <i>(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)</i>	7,41	6,25	7,95	9,87	6,54	4,25	7,09	5,86	7,07	9,66	10,10	4,76	7,23

Rendements (P104.3)

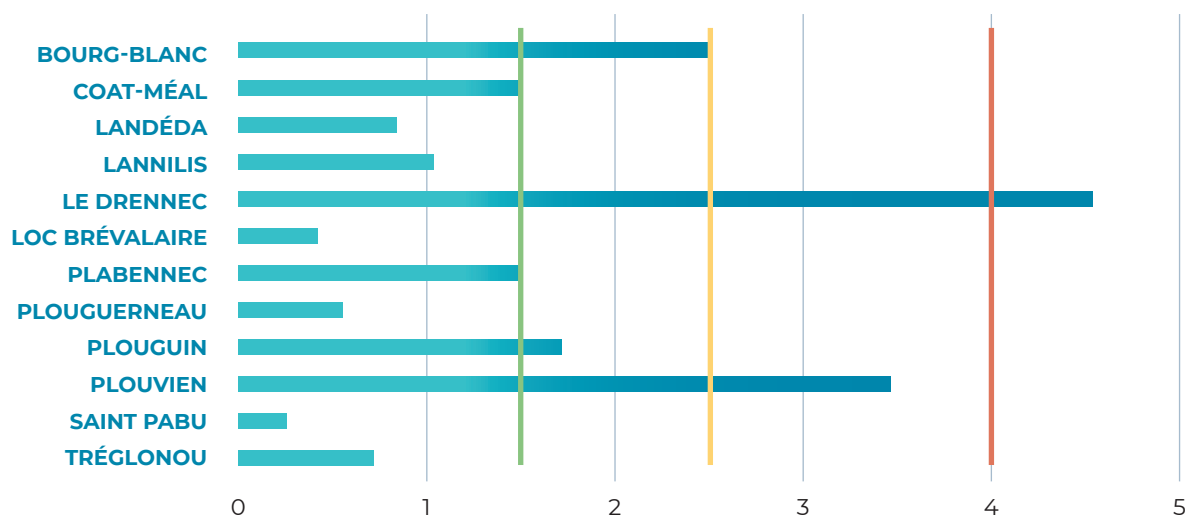
Le graphique ci-dessous représente les valeurs de rendement observées pour commune.

RENDEMENTS 2020



L'indice linéaire de pertes (ILP) (P106.3) reflète plus fidèlement le niveau de performance des réseaux, puisqu'il est généralement admis qu'il soit indépendant de l'évolution des consommations. La performance des réseaux peut être évaluée selon la grille d'appréciation de l'Agence de l'Eau, reproduite ci-après :

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP) (D106.3)



GRILLE D'APPRÉCIATION DE L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES

m ³ /j/km	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

A noter : Toutes les communes de la CCPA sont classées rurales (indice linéaire de consommation < à 10)

Renouvellement des réseaux (P107.2)

	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,28

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant de travaux en €	Subventions accordées	Contributions du budget général
Remplacement réseau rue général de Gaulle Bourg Blanc	127 000		néant
Pompe réservoir Bourg Blanc	1 500		néant
Travaux sur réseau Pen An Traon Kéralénoc Coat Meal	32 800		néant
Remplacement réseaux rue de Mézéozen Lannilis	107 758		néant
Travaux entretien du réservoir de Lannilis	17 200		néant
Silo de calcaire terrestre UTEP de Lannilis	54 200		néant
Travaux réseau rue de Brest Le Drennec	237 500		néant
Remplacement du groupe de surpression au réservoir du Drennec	35 000		néant
Remplacements de compteurs	100 000		néant
Travaux placette Duchesse Anne Plabennec	21 400		néant
Travaux avenue St Joseph Plabennec	24 400		néant
Travaux de remplacement conduite eau potable lilia	161 675		néant
Déplacement conduite AEP Kerlinou/Couloudouarn Plouguin	134 700		néant
Travaux rue de la Libération Plouvien	154 600		néant
Sectorisation Plouvien	63 350	80%	néant
Remplacement conduite d'eau quartier de Ruzulan St Pabu	127 300		néant
Remplacement vannes Tréglonou	14 400		néant

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	N/C
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	N/C

NB : le retrait des conduites en plomb a été opéré depuis 1995. Cependant un inventaire détaillé reste à établir.

État de la dette (P153.2)

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	1 036 877,13 €	860 597,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	389 631,89 €	191 988,24 €
dont en intérêts	18 340,87 €	15 708,10 €
dont en capital	371 290,62 €	176 280,14 €

Nb : 26 emprunts au 1^{er} janvier 2018 – 22 emprunts restants au 31 décembre 2018.

Nb : 22 emprunts au 1^{er} janvier 2019 – 21 emprunts restants au 31 décembre 2019.

Nb : 21 emprunts au 1^{er} janvier 2020 – 18 emprunts restants au 31 décembre 2020.

Amortissements réalisés

	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	728 118,40 €	780 213,40 €

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (p109.0)

	2019	2020
Montants des abandons de créance		
Dont part délégataire		
Dont part collectivité		
Nombre de demandes reçues		
Nombre d'aides accordées		
Montants des versements à un fonds de solidarité		
Dont part délégataire		
Dont part collectivité		

Opérations de coopération décentralisée

Subvention forfaitaire annuelle de 1 % des ressources du budget d'eau dans le cadre du dispositif "Oudin Santini" :

	2019	2020
Association "Cœur au Mali"	5 000 €	5 000 €

TAUX D'IMPAYÉS ET DE RÉCLAMATIONS

Taux d'impayés sur les factures d'eau (p154.0)

	2020
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	10 %

Taux de réclamations (p155.1)

Cet indicateur n'est pas encore quantifié dans le service.

Note de l'agence de l'eau Loire-bretagne

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note d'information de l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

A ce titre, la "Note d'information 2021" établie sur la base de l'activité 2020 est jointe ci-après.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

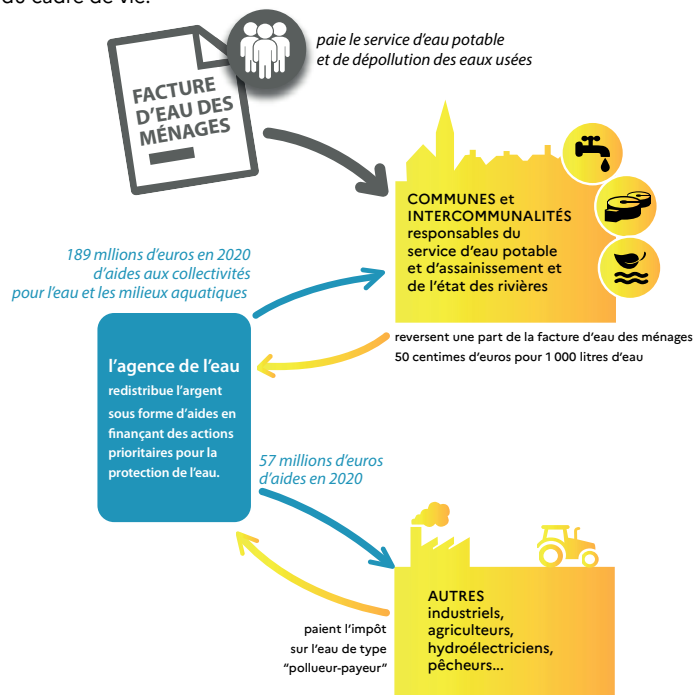
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

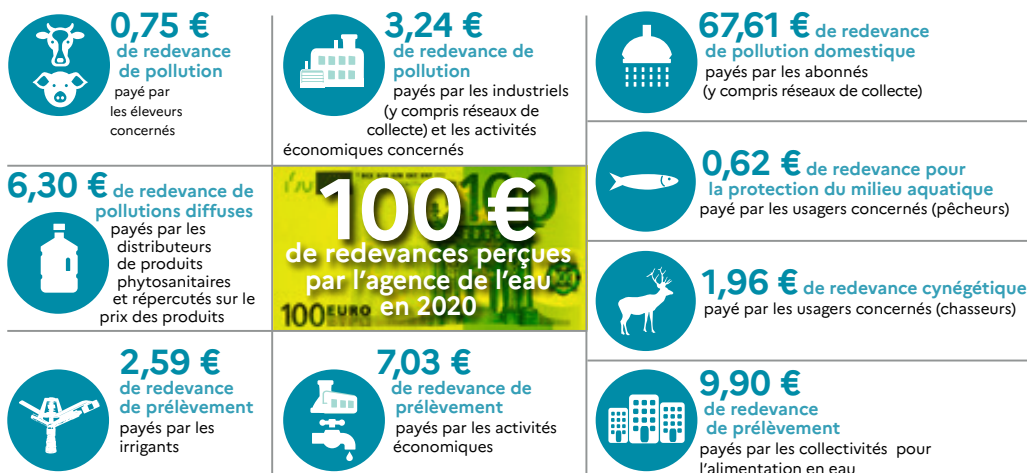
D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



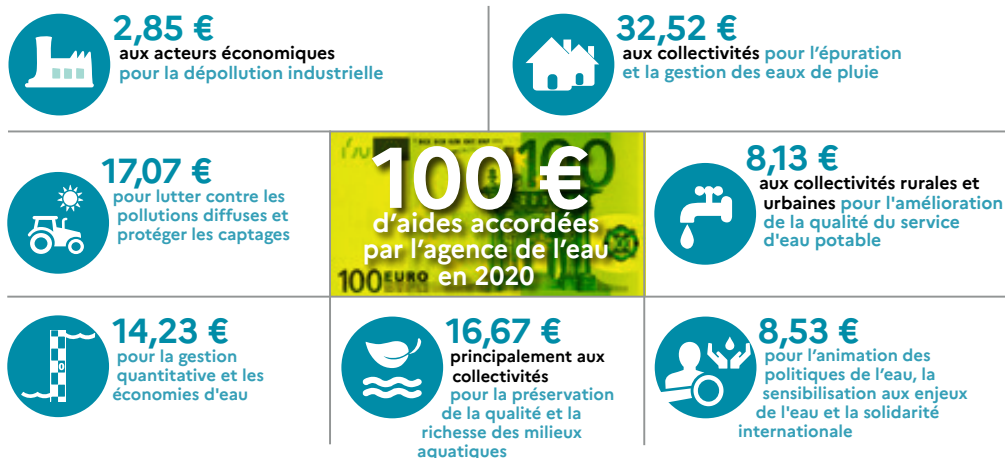
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

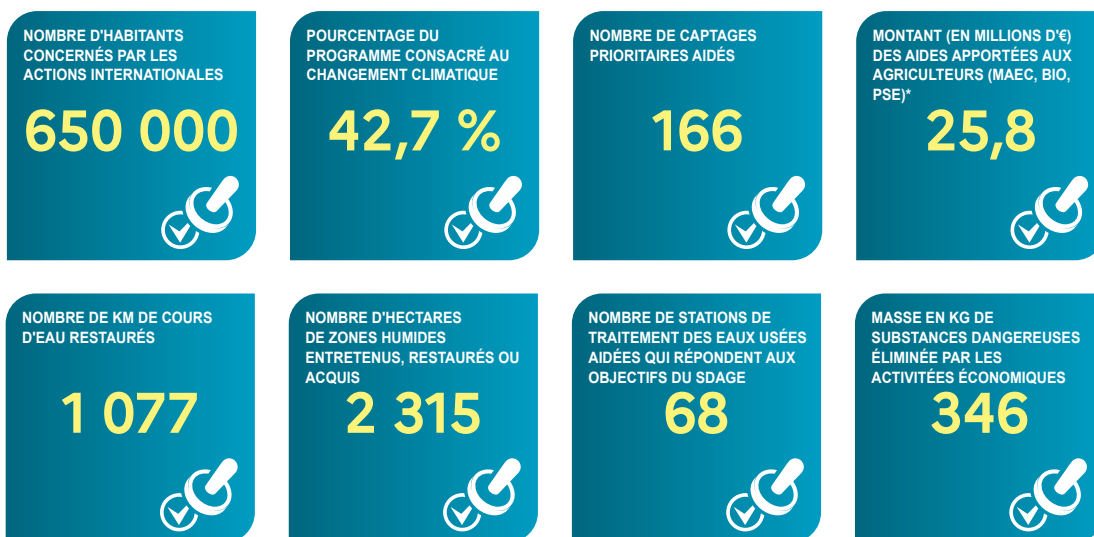


En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

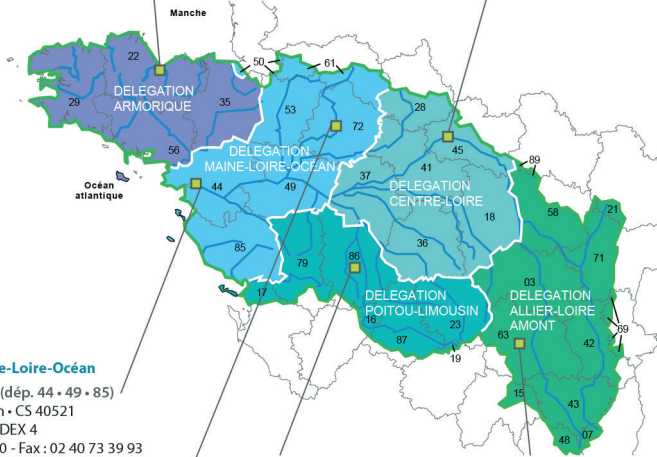
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

L'eau les inondations et le milieu marin

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Réalisation : AELB-DJC • mars 2021

Crédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Hôtel de communauté / 58 avenue de Waltenhofen / 29860 PLABENNEC